

**ASSEMBLÉE NATIONALE**25 mai 2023

---

SERVICES EXPRESS RÉGIONAUX MÉTROPOLITAINS - (N° 1166)

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° CD173

présenté par

Mme Arrighi, Mme Belluco, Mme Pochon et M. Thierry

-----

**ARTICLE PREMIER**

Après l'alinéa 4, insérer l'alinéa suivant :

« Les projets de dessertes ferroviaires présentés sont cadencés. Leur amplitude horaire couvre sans discontinuité les différentes périodes de la journée et de la soirée, en semaine, en fin de semaine et lors des périodes de vacances. La diamétralisation des services contribue à la désaturation des gares principales. Le cas échéant, de nouveaux tronçons de voie et de nouvelles gares sont aménagés pour mieux couvrir les territoires desservis. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement poursuit le même objectif que la proposition de loi. Il permet de mieux répondre aux aspirations des Français en matière de mobilité dans leurs bassins de vie et aux enjeux de la lutte contre le changement climatique.